

Règlement 2022

Ass. Ascona-Locarno Run
Casella Postale 15
6648 Minusio



info@ascona-locarno-run.ch
www.ascona-locarno-run.ch

1. Date et compétitions :

Samedi 15 octobre 2022

Compétitions programmées :

- « Kids Run » : (course parents-enfants 300 m, 600 m, 1'200 m, 1'800 m) : 15h45.
- « 5 km Sunset Run » : 18h45.

Dimanche 16 octobre 2022

Compétitions programmées :

- « 21 km Half Marathon » (21,0975 km) : 9h10.
- « 10 km Walking&NordicWalking » : 9h45.
- « 10 km Run » : 11h45.

2. Droits d'entrée

2.1 « Kids Run »

CHF 10.- inscription en ligne du 31 mars 2022 au 14 octobre 2022 jusqu'à 23h59 ou directement sur place le 15 octobre 2022 de 14h00 à 15h15.*

2.2 « 5 km Sunset Run »

CHF 25.- inscription en ligne du 31 mars 2022 au 14 octobre 2022 jusqu'à 23h59.

CHF 30.- inscription sur place le 15 octobre 2022 de 14h00 à 18h15.*

2.3 « 21 km Half Marathon » (21,0975 km)

CHF 55.- inscription en ligne du 31 mars 2022 au 31 août 2022 jusqu'à 23h59.

CHF 65.- inscription en ligne du 1er septembre 2022 au 14 octobre 2022 jusqu'à 23h59.

CHF 70.- inscription sur place le 15 octobre de 14h00 à 19h00 et le 16 octobre 2022 de 7h00 à 8h50.*

2.4 « 10 km Walking&NordicWalking »

CHF 7.- enfants de 0 à 6 ans (nés en 2016 et plus jeunes), Swiss Runners Ticket, dossard et pasta party inclus. A l'exclusion du sac de départ et du T-shirt. Inscription en ligne du 31 mars 2022 au 14 octobre 2022 à 23h59 ou directement sur place le 15 octobre de 14h00 à 19h00 et le 16 octobre 2022 de 7h00 à 9h15.*

CHF 15.- enfants de 7 à 13 ans (nés entre 2015 et 2009), Swiss Runners Ticket, numéro de dossard, pasta party et sac de départ inclus. A l'exception du T-shirt. Inscription en ligne du 31 mars 2022 au 14 octobre 2022 à 23h59 ou directement sur place le 15 octobre de 14h00 à 19h00 et le 16 octobre 2022 de 7h00 à 9h15.*

CHF 35.- inscription en ligne du 31 mars 2022 au 14 octobre 2022 jusqu'à 23h59.

CHF 40.- inscription sur place le 15 octobre de 14h00 à 19h00 et le 16 octobre 2022 de 7h00 à 9h15.*

2.5 « 10 km Run »

CHF 45.- inscription en ligne du 31 mars 2022 au 31 août 2022 jusqu'à 23h59.

CHF 50.- inscription en ligne du 1er septembre 2022 au 14 octobre 2022 jusqu'à 23h59.

CHF 55.- inscription sur place le 15 octobre de 14h00 à 19h00 et le 16 octobre 2022 de 7h00 à 11h15.*

* Inscription sur place jusqu'à épuisement des dossards.
Clips MyRun Migros uniquement pour les participants inscrits en ligne.

3. Date limite d'inscription

Pour tous les concours, les inscriptions **en ligne** sont ouvertes à partir du 31 mars 2022 et seront clôturées au 14 octobre 2022 à 23h59.

Les inscriptions après le 14 octobre 2022 (23h59) sont soumises à une majoration de CHF 5.- (sauf les inscriptions à la « Kids Run » et pour les personnes nées en 2009 et plus jeunes pour le « 10 km Walking&Nordic Walking »).

Les inscriptions après le 9 octobre 2022 (23h59) ne donnent pas droit à la personnalisation du dossard à votre nom.

Inscription **sur place** possible le samedi 15 octobre 2022 de 14h00 à 30 minutes avant la course pour les courses du samedi et jusqu'à 19h00 pour les courses du lendemain. Dimanche 16 octobre 2022, les inscriptions sont ouvertes de 7h00 à 30 minutes avant la course.

Inscription sur place jusqu'à épuisement des dossards.

4. Inscription et mode de paiement

En ligne : via le site web www.ascona-locarno-run.ch avec le lien sur Datasport et en suivant les instructions données pour l'inscription en ligne. Différentes méthodes de paiement sont disponibles : carte de crédit, carte postale, virement bancaire, PayPal, etc.

Sur place : Inscription sur place par paiement en espèces uniquement.

Les frais d'inscription déjà payés ne seront en aucun cas remboursés.

L'inclusion de fausses informations ou de données incorrectes dégage l'organisateur de toute responsabilité. À sa propre discrétion, l'organisateur peut décider d'exclure le participant de l'événement sans rembourser le montant (aussi dans le cas où il est soupçonné que le participant prendra des substances non autorisées avant le départ).

5. Services inclus dans le prix d'entrée (situation sanitaire COVID-19 le permettant) :

- **Transport gratuit** par les transports publics de toute la Suisse à Locarno (**Swiss Runners Ticket**, conditions au paragraphe 19)
- **Sac de départ** (garanti pour les 2'300 premiers participants inscrits)*
- Vestiaires et douches (serviettes et matériel de douche non fournis) le samedi et le dimanche.
- Vestiaire de la Piazza Grande au prix de CHF 2.- (l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets déposés dans le vestiaire ou laissés sans surveillance ailleurs).
- Échauffement (à la Piazza Grande), uniquement le dimanche
- Service de santé avec poste de premiers secours avancé à l'arrivée + ambulanciers sur le parcours, équipés d'un défibrillateur
- Service de chronométrage Datasport pour toutes les distances et au passage pour le 21 km Half Marathon
- Micro-puce à usage unique
- Un dossard personnalisé à votre nom (pour les personnes inscrites « en ligne » avant le 9 octobre 2022)
- Ravitaillement final à l'arrivée (points de ravitaillement le long du parcours pour les courses du dimanche)
- **Service photographique** Foto Garbani (les photos sont disponibles **gratuitement** après l'événement sur www.fotogarbani.ch)

- **Pasta Party** pour les participants de : « 21 km Half Marathon », « 10 km Run » et « 10 km Walking&NordicWalking »
- **Clips MyRun Migros** : vidéo d'arrivée personnalisée (gratuite) pour les participants écrite en ligne uniquement les**

*« 10 Km Walking&Nordic Walking » : pour les personnes nées en 2016 et plus jeunes, il n'y a pas de sac de départ ni de t-shirt ; pour les personnes nées en 2009-2015, il y a un sac de départ mais pas de t-shirt.

****Vidéos de course personnelles – Clips MyRun Migros**

Migros réalise une vidéo de la course personnelle des participants intitulée clip MyRun. Ce clip vidéo de la course est gratuit pour les participants et publié sur le site iMPuls de Migros, www.migros-impuls.ch. À l'issue de la course, les participants reçoivent un e-mail avec un lien vers leur vidéo de course. Le nom, l'adresse électronique, les données de course et le matériel filmé des participants sont traités à cette fin. La vidéo de course peut contenir des éléments publicitaires sélectionnés, le cas échéant, sur la base des données transmises. Les participants peuvent s'opposer à tout moment à ce traitement ; s'ils ne veulent pas recevoir une vidéo gratuite de leur course, ils peuvent l'indiquer dès l'inscription. La Fédération des coopératives Migros (FCM) est responsable du traitement de ces données. Le traitement est effectué conformément à la déclaration de protection des données de la FCM disponible sur www.migros.ch/fr/protection-des-donnees.html.

6. Âge minimum

6.1 « Kids Run » : de 4 à 15 ans. Les enfants âgés de 4 ans et moins (2018 – 2019 -2020) qui sont accompagnés d'un adulte peuvent participer à la course parents-enfants

6.2 « 5 km Sunset Run » : 14 ans (né en 2008)

6.3 « 21 km Half Marathon » : 14 ans, U16 (né en 2008, selon le règlement de la FTAL)

6.4 « 10 km Walking&NordicWalking » : âge libre (compétition également ouverte aux familles)

6.5 « 10 km Run » : 14 ans, U16 (né en 2008).

7. Catégories

7.1 Catégories 21 km Half Marathon, 10 km Run et 5 km Sunset Run:

Catégories féminines :

WU16	2007 - 2008
WU18	2005 - 2006
WU20	2003 - 2004
W20	1993 - 2002
W30	1983 - 1992
W40	1973 - 1982
W50	1963 - 1972
W60	1903 - 1962

Catégories hommes :

MU16	2007 - 2008
MU18	2005 - 2006
MU20	2003 - 2004
M20	1993 - 2002
M30	1983 - 1992
M40	1973 - 1982
M50	1963 - 1972
M60	1903 - 1962

7.2 Catégories « Kids Run » :

Course parents-enfants :

Les enfants nés en 2018 – 2019 - 2020 peuvent être accompagnés d'un parent.

Catégorie enfants :

31.03.2022

Enfants nés en 2017.

Catégories féminines :

U8	2015-2016
U10	2013-2014
U12	2011-2012
U14	2009-2010
U16	2007-2008

Catégories hommes :

U8	2015-2016
U10	2013-2014
U12	2011-2012
U14	2009-2010
U16	2007-2008

Les U14 et U16 courront ensemble.

8. Collection de dossards

Sur la Piazza Grande de Locarno : samedi 15 octobre 2022 de 14h00 à 19h00 et dimanche 16 octobre 2022 de 7h00 jusqu'à 15 minutes avant la compétition.

9. Contrôles antidopage

Ils peuvent être effectuées à tout moment. Les règles actuelles de Swiss Olympic en matière de dopage s'appliquent à ces compétitions. En participant, les coureurs se soumettent au règlement antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de la Commission disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic et du Tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne, à l'exclusion des tribunaux ordinaires (voir www.antidoping.ch).

10. Heures de départ

10.1 « Kids Run » : départ à 15h45 le samedi 15 octobre 2022.

- Course parents-enfants : 15h45
- Catégorie enfants : 16h00
- Catégorie U8 : 16h15
- Catégorie U10 : 16h30
- Catégorie U12 : 16h45
- Catégorie U14 et U16 : 17h00

10.2 « 5 km Sunset Run » : départ à 18h45 le samedi 15 octobre 2022.

10.3 « 21 km Half Marathon » : départ à 9h10 le dimanche 16 octobre 2022.

10.4 « 10 km Walking&NordicWalking » : départ à 9h45 le dimanche 16 octobre 2022.

10.5 « 10 km Run » : départ à 11h45 le dimanche 16 octobre 2022.

Les participants sont priés de se présenter au départ au moins **10 minutes** avant le début de leur course.

Pour des raisons liées au plan de sécurité de COVID-19, les départs pourront se faire en bloc avec un nombre limité de personnes, veuillez donc vous en tenir aux horaires de présentation qui vous seront communiqués.

11. Délais

L'événement se déroulera selon le règlement de l'Association suisse d'athlétisme. L'organisateur se réserve le droit de faire des exceptions.

Temps limite pour le « 21 km Half Marathon » : 2h : 30'.

12. Fournitures

12.1 « Kids Run » : à la ligne d'arrivée

12.2 « 5 km Sunset Run » : à la ligne d'arrivée

12.3 « 21 km Half Marathon » : (intercalé) tous les 5 km environ et à l'arrivée.

12.4 « 10 km Walking&Nordic Walking » : au km 5 approx. et à l'arrivée.

12.5 « 10 km Run » : au km 5 approx. et à l'arrivée.

13. Chronométrage

Service de chronométrage par Datasport avec puce électronique, jetable, intégrée dans le dossard. Le dossard doit être ouvert, bien visible à l'avant et porté sur la poitrine. Les temps de passage seront enregistrés et reportés dans les classements.

14. Classements

Les classements seront mis à jour en temps réel pendant l'événement ; ils peuvent être consultés en ligne sur notre site www.ascona-locarno-run.ch.

15. Prix et cérémonie de remise des prix/récompenses

15.1 « Kids Run » : des prix seront décernés à tous les participants. Les prix non collectés resteront la propriété de l'organisateur.

Cérémonie de remise des prix le 15 octobre 2022 à 17h45.

15.2 « 5 km Sunset Run » : des prix seront décernés aux trois premiers du classement général masculin et féminin. Les prix non collectés resteront la propriété de l'organisateur.

Cérémonie de remise des prix le 15 octobre 2022 à 19h45.

15.3 « 21 km Half Marathon » : Des prix seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie selon les catégories indiquées au point 7 du présent règlement. Des prix seront également décernés aux trois premiers du classement général masculin et féminin du "21 km Half Marathon". Les prix non retirés resteront la propriété de l'organisateur.

Cérémonie de remise des prix le 16 octobre 2022 à 13h30.

15.4 « 10 km Walking&Nordic Walking » : des prix seront décernés aux trois premiers du classement général masculin et féminin. Les prix non collectés resteront la propriété de l'organisateur.

Cérémonie de remise des prix le 16 octobre 2022 à 13h30.

15.5 « 10 km Run » : des prix seront attribués aux trois premiers de chaque catégorie selon les catégories indiquées au point 7 du présent règlement. Des prix seront également décernés aux trois premiers du classement général masculin et féminin. Les prix non retirés resteront la propriété de l'organisateur.

Cérémonie de remise des prix le 16 octobre 2022 à 13h30.

Cérémonie de remise des prix spéciaux le 16 octobre 2022 à partir de 14h15.

Cérémonie de remise des prix de la FTAL le 16 octobre 2022 à partir de 14h30.

16. Assurance

A payer par les participants/ Les participants sont libres de souscrire une assurance. L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure, accident, dommage ou vol (concours).

17. Vestiaires / Douches / Garde-robe

Les vestiaires et les douches sont situés près du Palazzetto FEVI à Locarno (les femmes au gymnase Peschiera, les hommes au gymnase Liceo Cantonale) et sont dûment indiqués.

Des toilettes sont disponibles dans la zone de départ et sur le parcours.

Un garde-robe est disponible dans la zone de départ où vous pouvez laisser vos affaires au prix de CHF 2.-. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets déposés au vestiaire ou laissés sans surveillance ailleurs.

18. Validité

La manifestation « Ascona-Locarno Run 2022 » est organisée selon les directives de la Fédération suisse d'athlétisme www.swiss-athletics.ch.

Aucun certificat médical ou adhésion à la fédération n'est requis pour participer à la « Ascona-Locarno Run 2022 » ; toutefois, en s'inscrivant, chaque participant confirme « qu'il est en bonne santé physique, qu'il est apte à participer à la course et qu'il en a la confirmation médicale ». La responsabilité des organisateurs de la « Ascona-Locarno Run » est en tout cas exclue.

Le « 21 km Half Marathon » est valable pour le **championnat tessinois sur route**.

Le « 10 km Run » est valable pour le **championnat tessinois sur route**.

Le parcours de la « 21 km Half Marathon » **est homologué** par Swiss Athletics.

Le parcours de la « 10 km Run » **est homologué** par Swiss Athletics.

19. Transport gratuit

Le Swiss Runners Ticket gratuit pour les participants inscrits aux compétitions.

Tous les participants bénéficient d'un voyage aller-retour gratuit en les transports publics en 2ème classe, sur le sol suisse uniquement, depuis leur lieu de résidence/départ jusqu'au lieu de la manifestation et retour (via les itinéraires de la zone GA selon l'itinéraire habituel). Après s'être inscrits à la course, les coureurs recevront un document par e-mail ou par courrier avec deux codes promotionnels personnels. Ces codes promotionnels permettent d'imprimer gratuitement un billet de transport public de 2e classe pour l'aller et un autre pour le retour sur www.cff.ch/swissrunners (chaque billet est valable 1 jour civil).

Le voyage aller peut avoir lieu entre le 7 et le 16 octobre 2022 et le voyage retour entre le 15 et le 24 octobre 2022.

Important : le Swiss Runners Ticket est personnel et est valable pour une personne à l'aller comme au retour et uniquement en combinaison avec le numéro de départ de la course (numéro de dossard). Les deux doivent être présentés ensemble lors du contrôle du billet.

Attention : En cas de contrôle sur le moyen de transport, vous devez présenter à la fois le billet et le numéro de dossard. Vous trouverez de plus amples informations sur www.cff.ch/ascona-locarno-run (disponible à partir du mois d'août).

Les transports publics dans toute la Suisse ne sont garantis que dans les conditions énumérées ci-dessus. Les organisateurs excluent toute responsabilité, par exemple, au cas où le participant ne respecterait pas les conditions mentionnées ci-dessus (par exemple, au cas où le participant omettrait d'imprimer le billet, voyagerait par erreur en 1ère classe, voyagerait en dehors des jours indiqués ci-dessus) ou d'autres règles (par exemple, interdiction de fumer, etc.), ou pour les dommages causés aux personnes ou aux choses pendant le parcours.

20. Animaux

Les animaux ne sont pas admis aux compétitions de la Ascona-Locarno Run.

21. Situation sanitaire liée au COVID-19

L'Association d'Ascona-Locarno Run se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier l'événement, en tout ou en partie, soit à la suite d'indications ou de recommandations émises par les autorités compétentes (Confédération et/ou Conseil d'Etat du Canton du Tessin), soit à la suite de ses propres évaluations et décisions. Dans le cas où l'événement n'aurait pas lieu à la date prévue (15-16 octobre 2022), la personne qui s'est inscrite accepte que son inscription vaille

participation, sans autre frais, au concours/course/ compétitions choisi lors de l'édition suivante de l'événement (2023).

Le participant au moment de son inscription reconnaît qu'il devra se conformer à ce qui est indiqué dans le « Plan de sécurité COVID-19 » qui sera élaboré par l'Ascona-Locarno Run et approuvé par les autorités compétentes.

22. Protection des données

En suivant les directives suivantes, chaque participant

- autorise les organisateurs de l' « Ascona-Locarno Run » à utiliser et/ou publier et/ou imprimer toutes leurs photos et/ou images directement liées à l'événement ;
- autorise les organisateurs de l'événement à transmettre leurs données personnelles au photographe officiel de l'événement. Chaque concurrent peut s'opposer expressément à cette transmission de données en adressant une demande (lettre recommandée) aux organisateurs ;
- Il autorise également la publication par les organisateurs et/ou leurs partenaires des résultats officiels sous forme imprimée ou numérique.

En détail

22.1 Déclaration de protection des données

Les dispositions suivantes s'appliquent à l'utilisation de vos données personnelles pendant la « Ascona-Locarno Run ».

22.2 Quelles sont les données que nous traitons ?

Pour que votre inscription soit valable, vous devez remplir tous les champs marqués d'un *. En plus de vous-même, vous pouvez également enregistrer d'autres personnes. Dans ce cas, nous considérons que vous êtes autorisé à enregistrer ces tiers. Si des coureurs mineurs sont inscrits par des tiers, l'organisateur suppose que le consentement des représentants légaux a été obtenu. En cas d'inscription en ligne, votre adresse électronique est obligatoire pour la confirmation de votre inscription et pour toute question supplémentaire que nous pourrions avoir. En outre, l'indication de votre numéro de téléphone portable et de votre adresse électronique vous permettra de recevoir des informations sur l'événement dans les meilleurs délais.

L'utilisation des données personnelles est régie par la déclaration de protection des données (www.ascona-locarno-run.ch/data-protection). Le coureur s'engage à mettre les données personnelles de tiers à la disposition de l'organisateur uniquement si ceux-ci ou leurs représentants légaux connaissent la déclaration de protection des données applicable et sont autorisés à le faire conformément à la loi sur la protection des données applicable. L'organisateur peut à tout moment exiger du participant qu'il prouve l'existence de ces conditions - en particulier le consentement de tiers - dans un délai déterminé et peut par ailleurs se retirer de tout contrat sans autre forme de procès.

22.3 Traitement de vos données personnelles

Nous utilisons les services d'une société externe spécialisée pour assurer le succès de l'événement et pour stocker et gérer numériquement vos données. Cette société traite vos données personnelles en notre nom et sur une base confidentielle.

Les entreprises qui travaillent pour nous dans le cadre de l'organisation et de la réalisation des événements, du traitement des inscriptions (en ligne, hors ligne), de la gestion des données des participants, de l'enregistrement des temps, de la compilation des résultats, du traitement des numéros de départ, du recrutement des participants et du traitement des informations et des

données, travaillent en notre nom et uniquement à nos fins. Conformément à la loi, nous sommes tenus de surveiller le traitement des données par ces entreprises et de les obliger à ne pas traiter les données à leurs propres fins ou à les transmettre à des tiers.

Selon la société de chronométrage, tous les coureurs doivent ouvrir un compte auprès de cette société. Les déclarations de protection des données et les conditions générales de l'entreprise concernée (Datasport AG <https://www.datasport.com>) s'appliquent au traitement des données comptables.

22.4 Autorisation de traitement des données

Avec votre inscription, vous autorisez les organisateurs à publier votre nom, prénom, date de naissance, lieu de résidence, numéro de dossard, temps de course et rang de la course. Cette autorisation est valable pour la publication sur internet ainsi que dans divers médias (journaux, télévision, télétexte et annonces faites par le speaker de la course).

Les films et les photos pris pendant l'événement peuvent être utilisés à la télévision, sur Internet, sur nos canaux publicitaires, dans des magazines et des livres sans aucun droit de compensation de la part du concurrent individuel.

23. Photographies

En s'inscrivant, le participant (et, s'il est mineur, son représentant légal) autorise expressément l'organisation à acquérir, respectivement faire acquérir par des tiers en son nom, et à publier des photographies et des vidéos qui le représentent (même en gros plan). En particulier, la publication et la reproduction par l'organisation et ses partenaires et sponsors sur tout support (internet, médias sociaux, médias, journaux, télévision, magazines, livres, panneaux d'affichage, flyers, etc.) à des fins informatives, documentaires, promotionnelles et/ou publicitaires sont autorisées. Le participant comprend et accepte que des photographies et des vidéos de lui puissent être diffusées dans le monde entier.

Le participant n'a droit à aucune compensation ou rémunération pour les photos ou vidéos de lui. Si un participant révoque son consentement, il est tenu d'indemniser tout dommage résultant de cette révocation (par exemple, les coûts du matériel publicitaire déjà imprimé, les coûts de retrait et de remplacement des images, ...). Le participant doit toutefois être conscient que les images déjà publiées dans la presse écrite ne peuvent plus être récupérées et que les images publiées sur Internet sont rapidement copiées, partagées et sauvegardées sur de multiples supports, où elles ne peuvent plus être effacées.

24. Annulation de l'événement

Dans le cas où l'événement doit être annulé par les organisateurs :

- en raison d'un cas de force majeure (par exemple, des catastrophes naturelles, y compris des inondations) ;
- en raison de troubles, d'événements de guerre, d'attaques terroristes, ou
- si une autorité (qu'elle soit municipale, cantonale ou fédérale) doit interdire l'événement (pour des raisons d'ordre public et/ou de santé), ou
- pour d'autres motifs graves (y compris les motifs énumérés ci-dessus, si les organisateurs décident, contrairement aux autorités, d'annuler l'événement) ;

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés ou reconnus l'année suivante. Est également exclu tout remboursement d'autres dépenses liées à l'événement (par exemple, hébergement, voyage, absence du travail). L'assureur de l'organisation ne remboursera aucun montant aux participants.

Les participants sont libres de souscrire une assurance.

25. Renonciation à la responsabilité :

Le participant, en s'inscrivant et en acceptant par conséquent le présent règlement, déclare assumer tous les risques et dommages résultant de sa participation aux courses (par exemple, santé, accidents, chutes, contacts/collisions avec des véhicules, avec d'autres participants, bénévoles, spectateurs et autres, phénomènes liés aux conditions météorologiques, au revêtement de la route, etc.) Il exonère donc expressément l'organisateur et les personnes et partenaires impliqués dans l'organisation de l'événement sportif de toute responsabilité pour tout dommage résultant de la participation aux événements.

L'organisateur décline toute responsabilité envers les spectateurs et les tiers.

26. Modifications du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour des raisons qu'elle juge appropriées pour une meilleure organisation de la course. Tout changement sera communiqué aux participants ou sera publié sur le site www.ascona-locarno-run.ch.

27. Validité du règlement

Dans le cas où une ou plusieurs clauses de ce règlement seraient invalides, inefficaces ou contraires à la loi, la validité, la légalité et l'efficacité des autres clauses ne seront en aucun cas affectées ou compromises, à condition que les autres clauses ne modifient pas substantiellement la relation entre les parties.

28. Droit et juridiction

Le présent règlement et le contrat entre les parties sont soumis au droit suisse, tandis que tout litige survenant entre les parties à leur sujet sera soumis à la juridiction du tribunal de Locarno-Campagna.

Aux fins du règlement des différends ou en cas de problèmes d'interprétation ou de différences entre les versions linguistiques, la version Italienne prévaut.

L'organisateur de l'événement est l'Association Ascona-Locarno Run.